



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS MASCULIN 2018-2019

ART. 1 — Organisation

A - Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq.

B - Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.

- ◆ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
- ◆ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ La division Nationale 3 est composée de six poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le Comité National Bowling (CNB), les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR Bowling dans les ligues multidisciplinaires).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

C - Le Championnat de France des Clubs se déroule sur trois journées.

	Nationales	Régionales
◆ 1 ^{ère} journée :	10 & 11 novembre 2018	24 & 25 novembre 2018
◆ 2 ^{ème} journée :	09 & 10 mars 2019	06 & 07 avril 2019
◆ 3 ^{ème} journée :	11 & 12 mai 2019	15 & 16 juin 2019

ART. 2 — Les équipes

A - Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

B - Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.

C - Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.

D - Chaque équipe **ne peut utiliser plus de dix joueurs** sur l'ensemble de la saison. Ces 10 joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachés à ce club pour la saison.

E - Dans chaque équipe, un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

F – Dans chaque équipe, un nombre maximum de **trois** joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

G – Les remplacements sont libres. **Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe du même club évoluant dans une division égale ou inférieure.** Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

ART. 3 — Déroulement de la compétition

A – Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

- ◆ Par match gagné : 5 points
- ◆ Par match nul : 3 points
- ◆ Par match perdu : 1 point
- ◆ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : **aucun joueur présent**)

B – En Nationale 1, des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.

C – Dans les autres divisions nationales et dans les divisions régionales, des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.

D – Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

ART. 4 — Accessions et relégations

A – En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B – La saison 2018-2019 est la saison de transition qui permet de constituer pour la saison 2019-2020 les divisions nationales suivantes : 1 N1 de 10 équipes, 2 N2 de 10 équipes et 8 N3 de 10 équipes. Pour ce faire, les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	• Les 4 dernières équipes sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	• La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. • Les 6 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).

Pour la Nationale 3	<ul style="list-style-type: none"> • La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. • Les 3 dernières équipes de chaque poule ainsi que les 4 moins bons neuvièmes sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Accèdent à la Nationale 3 : <ul style="list-style-type: none"> - 3 équipes de Régionale 1 des ligues Grand Est, Ile de France et Nouvelle Aquitaine - 2 équipes de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Normandie, Occitanie et Pays de la Loire - 1 équipe de Régionale 1 des ligues Bretagne, Hauts de France et Paca • Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C – Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d’une autre équipe du même club ou n’accepte pas la montée, c’est l’équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l’ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D – Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E – Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

ART. 5 — Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

ART. 6 — Inscriptions

A – Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l’intermédiaire des clubs, accompagnées d’un chèque de 82,50 Euros par équipe (voir ligue pour la date limite d’inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

B – La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 250 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.

C – Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l’intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d’un chèque de caution de 600 Euros pour les N1 et N2 et de 300 Euros pour les N3.

D – L’encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l’équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.

E – Le montant des parties est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l’inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.

F – La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

ART. 7 — Réclamation

A – Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d’un chèque de **38 Euros**.

B – Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.

C – La structure d’appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

ART. 8 — Calendrier des divisions nationales

HORAIRES (boules d’essais incluses)

NATIONALE 1 et 2

Samedi 09h45 à 13h00 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Samedi 14h30 à 17h45 (3 lignes)
Dimanche 8h45 à 12h00 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Dimanche 13h45 à 16h00 (2 lignes)

NATIONALE 3

Samedi 09h45 à 13h00 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Samedi 14h30 à 17h45 (3 lignes)
Dimanche 8h45 à 12h00 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Dimanche 13h45 à 16h00 (2 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D’ENTRAINEMENT APRES LE DÉBUT D’UNE SÉRIE

Les lieux surlignés en jaune sont en attente de confirmation

Divisions	1^{ère} journée	2^{ème} journée	3^{ème} journée
Nationale 1	Starbowl Audincourt	Moussy le Neuf	Notre Dame d’Oé
Nationale 2A	Thiais	Pau	Aix Les Bains
Nationale 2B	Wittelsheim	Rambouillet	Auxerre
Nationale 3A	Annecy	Montpellier	Plan de Campagne
Nationale 3B	Roques Sur Garonne	Fontaine le Comte	Agen
Nationale 3C	Nogent le Phaye	Rennes	Angers
Nationale 3D	Orléans	Yvetot	Thiais
Nationale 3E	Amiens	Villeneuve d’Ascq	Moussy le Neuf
Nationale 3F	Chalons en Champagne	Vandoeuvre	Belfort

ART. 9 — Composition des divisions nationales

NATIONALE 1

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EAGLES WITTELSHEIM
JOCK CHANCE
BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
MILLENIUM B.A. REIMS
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PAC MAN NANTES
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
USC DCL

NATIONALE 2A

A.D.E.B. DRAGUIGNAN
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BCO COURBEVOIE
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB DE ROANNE
BOWLING CLUB THIAIS
PAU BCA 64
PROMOSTARS DUARIG
RED WOLVES AIX LES BAINS
SPORTING BOWL CHAMBERY

NATIONALE 2B

BOWLING CLUB CHERBOURG
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
BOWLING CLUB VINCENNOIS
CARPE DIEM
CRAZY BOWLERS BC CHELLES
CS BOWLING DE NOGENT
LES DRAGONS DE COLMAR
SCORPIONS BOWLING
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SLUC NANCY
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3A

A R A LYON
B C S ANNECY
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB RODEZ-ONET
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
CHAROLAIS BULLS
COMPANEROS
LES SPEED BOWLS
LUCKY STRIKER'S
QUIHO SIX FOURS
R.C.T. BOWLING

NATIONALE 3B

ANGOULEME BOWLING CLUB
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
ASPTT TOULOUSE
B C POITEVIN POITIERS
BOWLERS DES DOMES
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
FONTAINE BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX
STRIKERS BOWLING CLUB
T.O.A.C. TOULOUSE

NATIONALE 3C

ANGERS BOWLING CLUB
ANGERS BOWLING CLUB
ASPTT BOWLING NANTES
B.L.A.C. NANTES
BC FLEURYSSOIS
BOWLING CLUB DES MENHIRS
BOWLING CLUB DES OLNES
CHARTRES BOWLING CLUB
FLERS BOWLING IMPACT
ODET B.C. QUIMPER
ROAZON BOWLING CLUB
ROCKETS NANTES

NATIONALE 3D

BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
C.S.G. BW NOTRE DAME DE GRAVENCHON
FUN BOWLERS
FUN BOWLERS
LES TITANS ROUEN
SCORPIONS BOWLING
SKYBOWL
USC DCL
USC DCL
VIKINGS CALVADOS
WINNER'S ORLEANS
X BOWLINGS SYMPAS CINETIC PLC

NATIONALE 3E

ACB AMIENOIS
BC FLANDRES
BC FLANDRES
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BOWLING CLUB LES VIKINGS
FORCE CINETIQUE / AS PTT
LITTORAL BC GRAVELINES
O'BOWLING RN 42
RILAX BOWLING CLUB
SQUALES BC CREIL- ST MAXIMIN
TEMPLIERS BC SAINT-MAXIMIN-CREIL
VALENCIENNES BOWLING CLUB

NATIONALE 3F

A.B.C. PONT A MOUSSON
AS STAR BOWL AUDINCOURT
BOWLING CLUB BISONTIN
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
LES DRAGONS DE COLMAR
LES LIONCEAUX DIJON
PIN BULLS
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SLUC NANCY
TROYES GYMNIQUE BOWLING